Conseil communal du jeudi 25 août 2022 à 20h00

Vous êtes invité au conseil communal du jeudi 25 août 2022 à 20h00. La séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points de l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

Finances

2. Rapport de visa 2021

Le rapport de visa pour 2021 sera notifié au Conseil communal.

3. Notification d'approbation des comptes annuels 2021 de la commune et du CPAS de Fourons

Le 4 août 2022, les comptes annuels 2021 de la commune et du CPAS de Fourons ont été approuvés par l'autorité de tutelle. Il est demandé au conseil communal de prendre acte de la décision d'approbation.

4. Approbation de l'ajustement du plan pluriannuel 2020-2025 nr. 5 : partie CPAS

Lors de sa réunion du 23 juin 2022, le conseil communal a déjà adopté sa partie du plan pluriannuel ajusté. Après que le Conseil de l'aide sociale ait également adopté sa partie, le Conseil communal doit approuver cette partie. L'ajustement du plan pluriannuel est donc définitif..

Affaires internes

5. Notification de la réponse d'ABB à la plainte contre l'ajustement de la ligne de construction et inclusion dans le domaine public de la parcelle de Fourons sixième section, section A, no.362G/partie

Sur la base de l'article 333 du décret sur l'administration locale, la décision de l'autorité de contrôle suite à une plainte déposée contre la commune est notifiée au conseil communal..

6. Notification de la réponse d'ABB à la plainte contre les décisions du conseil communal du 28 avril 2022 concernant le règlement de la taxe de séjour ; le plan de politique de vision du tourisme ; l'arrêt dynamique de la licence pour les séjours touristiques.

Sur la base de l'article 333 du décret sur l'administration locale, la décision de l'autorité de contrôle suite à une plainte déposée contre la commune est notifiée au conseil communal.

7. Politique cycliste transfrontalière : adaptation du document de la politique adoptée

Adaptation du document sur la politique adoptée dans le cadre de la Politique cycliste transfrontalière et l'obligation d'utiliser l'application e-tool de Sport Vlaanderen pour les circuits de tourisme et de VTT.

La catégorie "tour du peloton" a été ajoutée à la catégorie des activités cyclistes. Une randonnée en peloton est une randonnée récréative sans élément de compétition et consiste en un groupe de cyclistes composé d'un minimum de 30 et d'un maximum de 100 coureurs formant un peloton, accompagné de motards et de voitures d'assistance.

Personnel

8. Fixation des jours fériés pour 2023

Les jours de pont et les jours fériés pour 2023 doivent être établis.

Temps libre

9. Achat d'équipements pour le parc de mouvement

Pour le développement d'un parc de mouvement pour tous les groupes d'âge, le conseil devrait procéder à l'achat d'équipements de mouvement extérieurs.

Affaires territoriales

10. STEBO rapport annuel et rapport financier - approbation

STEBO coopère avec la commune pour les tâches liées au logement, aux primes et à l'inoccupation. Chaque année, un rapport annuel et un rapport financier sont établis et soumis au conseil communal. C'est le rapport pour 2021. Il est demandé d'en prendre note et d'approuver les documents ci-joints.

11. Fusion de sociétés de logement social - suite - extension de l'agrément des sociétés actuelles

Dans le cadre de la fusion des différentes sociétés de logement au niveau flamand, un délai est prévu par le Gouvernement flamand dans lequel une première phase de la fusion doit être réalisée. Cette période semble trop courte pour pouvoir procéder à une fusion régulière, réfléchie et juridiquement correcte. Le groupe de travail chargé de la fusion au niveau flamand a demandé une prolongation du délai, ce qui nécessite également l'approbation de toutes les communes concernées.

12. Approbation de la signature du Pacte Local pour l'Energie et le Climat 2.0

Depuis 2021, la Flandre et les autorités locales ont uni leurs forces par le biais du Pacte Local pour l'Energie et le Climat afin de réaliser ensemble la transition nécessaire de la politique énergétique et climatique. Le Pacte Local pour l'Energie et le Climat 2.0 (LEKP 2.0) fait suite au Pacte Local pour l'Energie et le Climat 2021 et contient un renforcement des ambitions climatiques présentées dans le LEKP 1.0. Cela est conforme aux objectifs climatiques européens plus stricts énoncés dans le paquet "Fit for 55". Le conseil communal est invité à signer le Pacte Local pour l'Energie et le Climat 2.0.

13. Livraison de cuisines : Approbation des termes de référence et des entreprises à inviter

Les cuisines des appartements communaux doivent être remplacées. Un dossier à cet effet est en cours de lancement. Il est demandé au conseil communal d'approuver les termes de référence et les entreprises à inviter.

14. Réparation de la route Koebeek

Pendant les travaux d'assainissement à Fouron-Saint-Pierre, des travaux de réparation sont nécessaires sur la route latérale de Koebeek. L'asphalte est tellement usé qu'un nouveau revêtement est nécessaire.

15. Vente (4) et achat (1) de terrains à Fouron-Saint-Pierre, Bauwerd

Suite aux travaux dans le centre de Fouron-Saint-Pierre, la place Bauwerd a été réaménagée. La ligne de construction a déjà été ajustée par le conseil communal lors de la réunion du 28 avril. La commune va maintenant procéder à la vente de 4 terrains (lots 1 à 4) et à l'achat d'un terrain (lot 5) à Fouron-Saint-Pierre, Bauwerd. Il est demandé au conseil communal d'approuver le projet d'acte et les prix d'achat/vente..

Salutations amicales,

Rik Tomsin

Président